

Le ministre Collignon s'accorde avec les évêques pour revoir le financement des cultes

■ La réforme encourage, notamment, la fusion des fabriques d'église.

À défaut d'avoir pu aboutir au vote d'un décret, voici au moins une feuille de route. C'est main dans la main que le ministre des Pouvoirs locaux, le socialiste Christophe Collignon, et l'évêque référendaire du dossier, M^{gr} Guy Harpigny, ont présenté ce mardi leur plan de réforme du financement des cultes.

Pour rappel, si le fédéral finance essentiellement les ministres des cultes (le salaire des prêtres catholiques par exemple), il revient aux pouvoirs locaux de couvrir les éventuels déficits des établissements des cultes – dont font partie les fabriques d'églises, ces structures publiques qui gèrent les biens de la communauté religieuse locale dans chaque commune.

L'objectif de la feuille de route présentée ce mardi est donc de réformer une législation vieille de deux siècles en fonction de la pratique culturelle actuelle, du respect du patrimoine historique que représentent les églises, et des difficultés budgétaires que rencontrent les communes.

L'enjeu des fabriques

La principale thématique abordée vise à rationaliser le nombre de fabriques d'église. Pour l'heure, il en existe 1 800 en Wallonie. L'objectif espéré est de diminuer d'un tiers, voire de moitié le nombre de ces fabriques, à travers des fusions.

Un des critères qui sera envisagé en vue d'une potentielle fusion est le chiffre d'une fabrique pour 8 000 habitants. Mais ceci n'est qu'une balise, a souligné le ministre. D'autres critères seront pris en compte: le caractère rural ou urbain du territoire, la distance géographique entre les lieux de culte, la densité démographique... La décision de fusionner des fabriques résultera par ailleurs d'une réflexion entre l'évêché, les fabriques et les communes, "dans une dynamique de type *bottom-up*": c'est le terrain qui déterminera la légitimité d'une fusion, politiques incitatives à la clé.

Ce point est capital pour l'Église. L'avenir des lieux de culte dépend sans doute davantage du nombre et de la qualité des bénévoles investis dans les fabriques que du nombre de prêtres. Or, de tels bénévoles viennent à manquer. La fusion est donc



La collégiale de Huy, et son style gothique mosan, témoigne des dimensions culturelle, culturelle et historique de bien des églises de Wallonie.

une solution qui comporte un gros risque: décorrélérer une fabrique de son ancrage ultralocal qui constitue souvent la motivation première de ces bénévoles. De plus, une fabrique plus importante en taille engendrera une gestion comptable ou administrative plus complexe. La feuille de route ouvre dès lors la possibilité aux fabriques de recourir à des professionnels extérieurs, privés ou publics, pour les seconder. "Avec le risque d'une professionnalisation coûteuse d'un système qui, jusqu'ici, était bien géré par des bénévoles", s'inquiète le député de l'opposition André Antoine (Les Engagés).

Notons que la fusion des fabriques n'engendre pas, en tant que telle, des économies importantes. Ce plan de fusion devra dès lors s'articuler à un plan de gestion des églises et à un plan financier pluriannuel. C'est l'articulation de ces trois plans qui devrait aboutir à de réelles économies et à une vision du nombre de lieux de culte qui pourraient fermer ou changer d'affectation, note le cabinet du ministre Collignon.

Une place au paradis

Au rang des accords, notons qu'une seule autorité de tutelle – la Région – sera désignée pour tous les

cultes, hormis pour le culte catholique qui restera du ressort des communes (ces dernières possédant 75 % des églises). L'indemnité de logement des ministres du culte sera, par ailleurs, considérée comme principe de base d'un futur décret.

Là où un travail est encore nécessaire, par contre, c'est dans la très sensible révision de l'intervention publique dans les dépenses ordinaires des établissements cultuels.

Plusieurs questions demeurent donc derrière cette feuille de route. L'accord entre socialistes et catholiques (tous diocèses wallons confondus) est certes une étape rare et capitale, mais il ne pourra se traduire dans un décret avant les élections de juin, faute de temps. Personne ne sait donc ce que deviendra cette feuille de route lors de la prochaine législature, ni ce qu'en penseront les autres cultes qui n'ont pas encore été sollicités (il est vrai que le culte catholique représente plus de 90% des interventions publiques wallonnes). "J'espère avoir gagné un coin de paradis", a cependant soufflé le ministre. "J'ai envoyé un mail là-haut pour m'en assurer", a répondu l'évêque. Qui sait, c'est peut-être le plus important...

BoSCO d'Otreppe